Point de vue

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 596

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

tionale du travail, pour ne citer que ces chapitres-là du cahier des charges, sera l'occasion d'une prise de température de la principale centrale ouvrière suisse.
Au cours du même congrès d'Interlaken où les cheminots ont porté Jean Clivaz à leur présidence, trois nouveaux secrétaires fédératifs ont été élus, Antoine Cochet, Gabriele Chiesi et René Zimmermann. Une nouvelle génération prend la relève, mais de Bratschi à Zimmermann et ses deux collègues en passant par Clivaz, certaines constantes retiennent l'attention. Par exemple, tous les cinq, ils ont été des cheminots actifs aux CFF avant d'entrer au service de leur syndicat. Pas de voie directe qui permette de sauter directement de la scolarité aux responsabilités syndicales. Ce passage obligatoire doit marquer à coup sûr plus profondément qu'on ne le pense toute une orientation politique.
Examinons le «curriculum vitae» des trois nouveaux élus, comme de juste en Helvétie représentant chacun d'une langue officielle, mais ayant fait chacun un séjour dans un service ferroviaire d'une autre région linguistique. Deux sont entrés dans la vie professionnelle à seize ans, le troisième avait dix-sept ans. Adhésion rapide au syndicat, interruption de la «carrière» (prometteuse) et accession à la responsabilité de permanent syndical entre 26 et 29 ans (Robert Bratschi avait 28 ans lorsqu'il est devenu secrétaire de la VSEA, une association qui s'est fondue dans la SEV en 1920).
Au moment des remerciements au congrès, Cochet a cité Hermann Greulich, père du mouvement syndical suisse, Zimmermann a cité Henri Pestalozzi. Quant à Chiesi, il n'a pas manqué de noter que le secrétariat de Bellinzone (pour le reste de la Suisse le secrétariat est à Berne), s'occupe de tous les membres de langue italienne dans toute la Suisse, donc d'un certain nombre de travailleurs étrangers qui sont des membres à part entière.
Inutile de disserter sur le mouvement syndical suisse sans tenir compte de constantes, pas seulement inscrites dans les textes, mais dans la vie même des militants, à tous les niveaux.

POINT DE VUE

On informe à Chernex

La municipalité de Montreux a étudié un nouveau plan de zone. Ce plan est présenté par fragments à la population. Ce mardi 2 juin à la salle de gymnastique de Chernex, on informe donc sur les projets concernant une partie des «hauts» de la commune montreusienne.

Il y a bien du monde dans la salle. C'est que beaucoup de gens veulent savoir comment on va aménager le territoire. Ça les concerne. Pour la séance, la municipalité est représentée par deux municipaux et quelques chefs de service. Mais l'information principale sera présentée par un Monsieur de Lausanne, probablement un architecte sortant d'un de ces multiples bureaux de planification en tous genres.
Ce Monsieur s'est donné la peine de se balader pendant deux semaines sur le territoire qu'il devait aménager. Il le connaît donc parfaitement. Bien mieux que les gens qui y habitent et qu'il n'a bien sûr pas eu besoin de consulter pour mijoter son projet. Ces gens-là, même ceux qui ont passé leur vie sur place, n'y connaissent pas grand-chose; ils n'ont pas les diplômes adéquats.

ZONES EN ATTENTE

Certaines zones qui étaient sans «affectation spéciale», doivent devenir des zones «intermédiaires». Mystères des définitions. Des zones «en attente». On pourra y faire plus ou moins n'importe quoi à condition d'y mettre certaines formes. C'est-à-dire recourir à des plans de quartier qui devront être élaborés par des gens compétents comme ce Monsieur de Lausanne; on mettra ces plans à l'enquête et quand la municipalité aura balayé toutes les oppositions, la construction pourra commencer.
Car c'est là le hic: comment construire toujours davantage de routes et de maisons en donnant l'impression de le faire avec un certain ordre. Un gros monsieur dans la salle se pose du reste cette question très ouvertement; et il affirme du haut de sa grande compétence que l'agriculture, dans la région, c'est terminé, qu'il ne reste plus qu'à construire, construire, encore construire.
Le Monsieur de Lausanne veut d'ailleurs que la commune de Montreux s'équipe pour loger 28 000 personnes. Il y en a moins de 20 000 aujourd'hui et la population semble rester assez stationnaire. Mais cela n'est que péripétie. L'avenir, le Monsieur de Lausanne connaît; il est planificateur.

LE MORT PARFAIT

Dans la salle, il y a tout de même un peu de brouhaha. Des gens se demandent pour quelle raison on veut construire toujours plus alors que beaucoup d'appartements demeurent inoccupés. L'explication? Les résidences secondaires, ou autres, ça rapporte. Ça fait des gens qui paient beaucoup d'impôts. L'idéal, c'est les vieux qui viennent mourir dans la commune, car ça fait des droits de succession à encaisser. Le mort parfait, c'est celui qui n'a pas de descendant ni d'héritiers. La commune peut alors tout ramasser et s'enrichir. Ça fait le bonheur des vivants, car il a été ainsi possible de baisser le taux de l'impôt communal. N'est-ce pas une preuve que le système est efficace? N'avons-nous pas une municipalité hors du commun?
Les échéances à plus long terme, tout le monde, au moins à la municipalité, semble s'en balancer. Quelqu'un se risque à engager le débat sur ce point. Peine perdue. Nos descendants se débrouilleront avec les miettes du festin.

Pierre Lehmann.